

THEMIS
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT MORAL L'ASSOCIATION THEMIS EN CHIFFRES

I. LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

- A. LES INSTANCES DIRIGEANTES
- B. L'ÉQUIPE DE THEMIS
- C. LES ENGAGEMENTS DE THEMIS AU PLAN LOCAL ET NATIONAL
- D. DES LABELS GAGES DE QUALITÉ

II. LE SERVICE DROIT DES JEUNES : UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- A. LE SERVICE D'ACCÈS AU DROIT
- B. LE MANDAT D'ADMINISTRATEUR AD HOC
- C. LES AUDITIONS DÉLÉGUÉES PAR LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES
- D. LES ÉVALUATIONS DES MINEURS VICTIMES VULNÉRABLES

III. LES ACTIONS COLLECTIVES D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AUX DROITS

- A. LE MOIS DE L'AUTRE
- B. L'ODYSSÉE CITOYENNE À STRASBOURG
- C. L'AVENTURE CITOYENNE
- D. L'ODYSSÉE CITOYENNE À COLMAR
- E. CITÉ CITOYENNE
- F. PARTICIPATION DES ENFANTS
- G. #COLLÈGECITOYEN
- H. LES ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES MINEURS CONFIÉS ET/OU EN CONFLIT AVEC LA LOI
- I. LES SOIRÉES D'ÉTÉ À COLMAR
- J. LES ACTIONS EN MILIEU SPORTIF
- K. LES ACTIONS À LA DEMANDE
- L. L'ESPACE ÉGALITÉ
- M. NOS OUTILS PÉDAGOGIQUES

IV. LA FORMATION PROFESSIONNELLE



LE RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Themis, 35 ans d'engagement et d'actions en faveur des enfants

La CIDE, Convention Internationale des Droits de l'Enfant a eu 35 ans le 20 novembre dernier.

La CIDE est le traité relatif aux droits humains le plus largement adopté de l'Histoire. Elle a été ratifiée par 196 Etats (à l'exception des Etats-Unis notamment).

L'association THEMIS, association de droit local alsacien, créée en 1990 dans la foulée de l'adoption de la CIDE, fête donc également ses 35 ans cette année.

Nous aurions souhaité, après 35 ans, que moins d'enfants en Alsace aient besoin de notre aide pour faire entendre leurs droits et être protégés et accompagnés dans des procédures qui les concernent.

Nous aurions souhaité, après 35 ans, que la Démocratie ne soit pas en danger, chez nous, en Europe, et que l'éducation à la citoyenneté soit dans chaque classe un quotidien et une évidence.

Nous aurions souhaité, après 35 ans, que l'éducatif continue à primer sur le répressif pour les mineurs en conflit avec la loi et que la protection de l'enfance, en France, ne soit pas en péril.

Nous n'aurions jamais imaginé que l'existence même de notre association THEMIS puisse être mise en danger et que nos actions en faveur des enfants en Alsace soient menacées.

Pourtant, les actions de l'association THEMIS n'ont jamais été aussi nécessaires qu'aujourd'hui.

Depuis la crise de la COVID 19 et les guerres aux portes de l'Europe, le nombre d'enfants que la justice nous demande de représenter dans le cadre de procédures qui les concernent, en notre qualité d'administrateur ad hoc, explose littéralement.

Notre équipe pluridisciplinaire, constituée de 25 salariés totalement dévoués aux enfants et aux jeunes, réalise au quotidien, dans des conditions difficiles, un travail exceptionnel. Nous avons obtenu de pouvoir intervenir au plus tôt, au soutien des enfants, dans les procédures qui les concernent.



Notre présence ab initio est un progrès précieux pour ce tout premier contact de l'enfant avec les autorités, pour le rassurer et qu'il se sente suffisamment en confiance à nos côtés, pour oser parler et affronter les suites de ses révélations.

Cela implique chaque jour, pour nos salariés, d'être amenés à se rendre partout en Alsace dans un commissariat ou une gendarmerie pour accompagner un enfant qui dépose plainte ou qui est entendu. De le suivre et le représenter ensuite tout au long de cette procédure : phase d'enquête, instruction, audience de jugement, compte rendu d'audience pénale, phase d'indemnisation, gestion des fonds confiés sous le contrôle du juge des tutelles, entretien avec le jeune à ses 18 ans...

De même, le nombre d'enfants que nous recevons dans le cadre de l'accès au droit dans nos locaux a considérablement augmenté.

Et en ce qui concerne les actions pédagogiques d'éducation à la citoyenneté dans les classes, nous ne pouvons honorer toutes les sollicitations malgré les demandes et besoins criants.

De par l'importance de ses missions et du nombre d'enfants accompagnés, aujourd'hui, plus que jamais, THEMIS est essentiel dans le fonctionnement de la justice et de l'accompagnement des mineurs dans le paysage alsacien.

Pourtant l'existence de THEMIS est menacée.

Depuis l'été 2024, l'Etat nous impose d'appliquer la Prime Ségur à notre association sans pour autant nous octroyer le financement nécessaire pour y faire face.

L'objectif, noble à l'origine, des accords du Ségur de la santé était de revaloriser les métiers du soin et de l'accompagnement.

La prime Ségur vise à reconnaître l'engagement des professionnels du secteur médico-social, notamment ceux relevant des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

Il a alors été prévu que l'Etat compenserait cette augmentation de la masse salariale pour les salariés des ESMS.

Mais quid du secteur privé ?



Le 6 août 2024, un arrêté a étendu l'obligation de versement de la Prime Ségur également aux salariés à temps plein du secteur sanitaire, social et médicosocial privé, qui bénéficient à compter du mois d'août 2024 d'une prime mensuelle de 183€ euros net, représentant pour l'employeur un montant de 248€ brut auquel s'ajoutent les charges patronales, soit environ 380€ par mois et par salarié.

Cette décision louable dans le principe met en péril le secteur associatif, car cette obligation de payer la prime Ségur n'est pas assortie d'une compensation financière par l'Etat.

Or, THEMIS ne fonctionne quasiment exclusivement qu'avec des financements publics.

Et dans cette période de coupes budgétaires drastiques, il est utopique d'espérer que nos financeurs puissent totalement compenser cette augmentation de la masse salariale qui nous est imposée.

Très concrètement, pour THEMIS et ses 25 salariés, cela représente chaque mois 25 X 380€, soit 9.500€ non financés mensuellement, et près de 115.000€ à l'année.

Il est difficile de tenir à moyen terme avec de telles charges imposées.

Le budget de THEMIS est principalement de la masse salariale.

Difficile d'envisager de diminuer le nombre de salariés alors même que nous avons à accompagner un nombre grandissant d'enfants et que notre équipe est déjà en flux tendu pour réaliser ses missions.

Nous fêtons donc les 35 ans de THEMIS dans des conditions préoccupantes.

Mais THEMIS existe aussi et avant tout au gré d'une aventure humaine extraordinaire, et ce depuis sa création par Josiane Bigot et les fidèles de la première heure.

Aujourd'hui toute l'équipe de salariés dirigée par notre directrice Monia Zoglami se démène pour éviter, dans ces conditions dégradées, que l'accueil des enfants et leur accompagnement ne se détériore.

THEMIS poursuit donc, encore et toujours, de nombreux projets.



2024 a notamment vu la publication du guide de l'administrateur ad hoc, ouvrage essentiel et attendu de longue date par les professionnels du secteur.

2024 aura également vu la certification Qualiopi de l'association, permettant à THEMIS d'être reconnue comme organisme de formation.

Nos financeurs de toujours nous apportent un soutien renouvelé et appuyé car ils savent que notre action est essentielle pour l'accès au droit des enfants et des jeunes en Alsace.

L'Eurométropole et la ville de Strasbourg ont tenu à nous manifester leur soutien inconditionnel en ces temps incertains, en nous permettant de renouveler la convention d'engagement pluriannuel (CPO) pour nos activités sur ce territoire.

C'est avec beaucoup de reconnaissance que je signerai avec les représentants de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg ce renouvellement, gage de la pérennité pour les 3 ans à venir de nos actions ici.

Et puis, pour faire face à nos besoins financiers, nous nous sommes également tournés vers le mécénat et avons vu que nous pouvions compter sur la générosité des alsaciens.

Chaque subvention compte.

Chaque don compte.

Mobilisez vous ! Diffusez notre appel aux dons et aux financements !

Pour que les missions de THEMIS se poursuivent, pour un accès au droit des enfants et des jeunes toujours réalisé de manière humaine et professionnelle.

Parlez de nos besoins, relayez notre appel.

THEMIS n'existe et ne durera que par vous et par ce que nous en ferons tous ensemble.



THEMIS EN CHIFFRES

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DE L'ENFANT



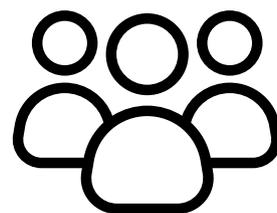
2

Lieux d'accueil :
Mulhouse et Strasbourg



1082

Désignations en qualité
d'administrateur ad hoc



25

Salariés



264

Accompagnement de
mineurs lors de leurs
auditions par les forces
de sécurité intérieure



2542

Jeunes accompagnés
dans le cadre du service
droit des jeunes



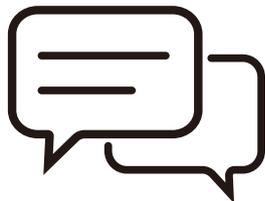
1312

Dossiers ouverts dans la
cadre du service droit
des jeunes



THEMIS EN CHIFFRES

ACTIONS COLLECTIVES, CONFÉRENCES ET FORMATIONS



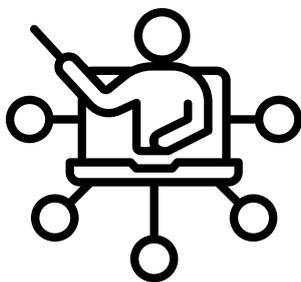
968

Actions collectives
d'éducation aux droits et
à la citoyenneté



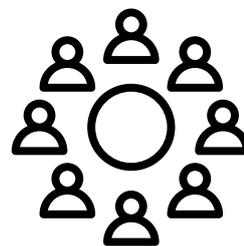
8 225

Enfants et jeunes
rencontrés dans le cadre
des actions collectives



8

Formations dispensées



6

Conférences dispensées



142

Etablissements scolaires



THEMIS EN CHIFFRES

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DE L'ENFANT



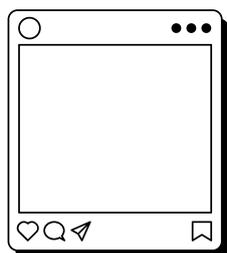
1 146

Likes cumulés en 2024
sur les posts Instagram



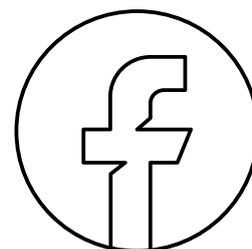
37 924

Nombre total de visites
sur notre site internet en
2024



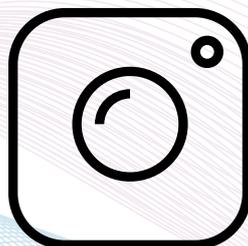
52

Posts Instagram créés
sur les droits des
mineurs



1 746

Abonnés à notre page
Facebook



935

Abonnés à notre page
Instagram



I. LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

A. LES INSTANCES DIRIGEANTES

L
E
B
U
R
E
A
U

ANNABELLE MACÉ
PRÉSIDENTE

MAGALI SPAETY
VICE-PRÉSIDENTE

MARIE ELGARD
VICE-PRÉSIDENTE

STÉPHANE MEDY
SECRÉTAIRE

ANNE-LAURE KLENSCHI
SECRÉTAIRE-ADJOINTE

GRÉGORY FÉNUS
TRÉSORIER

FABRICE BIGOT
ASSESEUR

CORALIE KAUFELD
ASSESEURE

MARION BADO
ASSESEURE

FABIENNE HAGEMANN
ASSESEURE

FRÉDÉRIQUE DEWULF
ASSESEURE

CHLOÉ GRANGIER
ASSESEURE

JOSIANNE BIGOT
*FONDATRICE, PRÉSIDENTE
D'HONNEUR*

CLAUDE SCHAUDER
PSYCHANALYSTE

EVELYNE FRITSCH
CADRE INTERMÉDIAIRE

MAGALI BIGOT GONÇALVES
AVOCATE

SARAH WEINRYB
AVOCATE

CHRISTIANE BIBERT
RETRAITÉE

STÉPHANIE BREITENBUCHER
PROFESSEUR DES ÉCOLES

FRANÇOIS GIORDANI
MAGISTRAT HONORAIRE

THOMAS KAYBAKI
CHEF DE SERVICE ÉDUCATIF

SONJA LOOS
MAGISTRATE HONORAIRE

PIERRE-JOËL VUILLERMOZ
*RESPONSABLE D'UNITÉ
ÉDUCATIVE*

SIMON GARCIA
DIRECTEUR D'ÉCOLE

FRANÇOIS WENDLING
MAGISTRAT HONORAIRE

JULIEN GRANGIER
ÉDUCATEUR

**OLIVIA TRAMBLAY DE
LAISSARDIÈRE**
PSYCHOLOGUE

C
O
N
S
E
I
L
,
A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
O
N



B. L'ÉQUIPE DE THEMIS

CHEFFES DE SERVICES

MONIA ZOGLAMI
DIRECTRICE

MARIE PINCEMAILLE
CHEFFE DE SERVICE DU
PÔLE ÉDUCATIF

CÉLINE BUR
CHEFFE DE SERVICE DU
PÔLE JURIDIQUE

JONAS CULLMANN
GESTIONNAIRE
ADMINISTRATIF ET FINANCIER

KERRYS BARKER
COORDINATRICE EN DROIT
DES ÉTRANGERS

COORDINATION
RÉGIONALE

ÉQUIPE
DU
BAS-RHIN

CHRISTINE LASFARGUE
ASSISTANTE
ADMINISTRATIVE

JOYCE ANAH
JURISTE

EVA LEHNER
JURISTE

TRISTAN CARTHALADE
JURISTE

ANNA BARRESI
PSYCHOLOGUE

ELIANE MEYER
ÉDUCATRICE

AURÉLIE MIGUET
ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

DÉBORA MARTINEZ
ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

FIONA WAGHORN
APPRENTIE ÉDUCATRICE

ASSALA SOLTANI
APPRENTIE ÉDUCATRICE

VALENTIN GLAVASEVIC
ÉDUCATEUR

ÉQUIPE
DU
HAUT-RHIN

FANNY STUDER
ASSISTANTE
ADMINISTRATIVE

MARTHE GEHIN
JURISTE

ÉLISE FORTUNATI
JURISTE

**AGATHE FEUILLARD-
HATTON**
JURISTE

AGATHE MARTINET
PSYCHOLOGUE

TIMOTHÉE GOURLIN
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

CHRISTINE KOHLER
ÉDUCATRICE

GWENAËLLE CONVERTY
ÉDUCATRICE

STÉPHANIE HEGY
APPRENTIE ÉDUCATRICE



C. LES ENGAGEMENTS DE THEMIS AU PLAN LOCAL ET NATIONAL



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ADMINISTRATEURS AD HOC

L'association, par l'intermédiaire de sa directrice, préside cette fédération qui consiste en un regroupement d'administrateurs ad hoc exerçant la mission en qualité de personne physique ou de personne morale et qui regroupe une cinquantaine d'adhérents.



LA MAISON DES ADOLESCENTS

Nous sommes membres du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents et assurons une permanence hebdomadaire par la mise à disposition d'un membre du personnel.

Nous y assurons une demi-journée par semaine.



LA CONVENTION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

L'association adhère à la CNAPE et à ce titre, est présente dans les différentes commissions de travail.

Josiane Bigot en assure la présidence.

Ces commissions permettent une réflexion commune, un apport de nos constats de terrain permettant de nourrir les contributions de la CNAPE.



D. DES LABELS GAGES DE QUALITÉ

HABILITATION
ADMINISTRATEUR
AD HOC

ASSOCIATION
PARTENAIRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE

CONVENTION
D'AIDE AUX
VICTIMES

LABEL
"ASSOCIATION
MENANT DES
ACTIONS DE
SENSIBILISATION
SUR LES VIOLENCES
SEXUELLES À
DESTINATION DU
MILIEU SCOLAIRE

JEUNESSE
ÉDUCATION
POPULAIRE

SI L'ANNÉE 2024 A ENTÉRINÉ ENCORE DAVANTAGE L'ATTACHEMENT DE THEMIS À DES LABELS GRÂCE AUXQUELS ELLE EXERCE SES MISSIONS EN TÂCHANT D'EN HONORER LES ENGAGEMENTS, ELLE A AUSSI ÉTÉ CELLE DE L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION QUALIOPi.

Qualiopi
processus certifié

FRUIT D'UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE, CETTE DERNIÈRE PERMET DÉSORMAIS À THEMIS DE RÉALISER DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET CERTIFIANTES POUVANT BÉNÉFICIER DE FONDS DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUES.

GAGE DE FORMATIONS DE QUALITÉ, CETTE CERTIFICATION SOULIGNE LA VOLONTÉ DE THEMIS DE PARTAGER SES SAVOIRS ET DE TRANSMETTRE SES COMPÉTENCES.

UN CATALOGUE DE FORMATION DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET A ÉTÉ CRÉÉ À CET EFFET.



II. LE SERVICE DROIT DES JEUNES, UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'accompagnement individuel pluridisciplinaire des enfants leur permettant un accès à leurs droits est au cœur même de l'objet de l'association.

Cet accompagnement se traduit par l'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre de **permanences d'accès au droit** au sein de nos 2 établissements de Strasbourg et Mulhouse, mais également par l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 12 à 16 ans dans le cadre **du dispositif « Stage Horizon »** et l'exercice par l'association du **mandat d'administrateur ad hoc dans le ressort de la Cour d'Appel de Colmar**

A. LE SERVICE D'ACCÈS AUX DROITS



2 542

Jeunes accompagnés
dans le cadre du service
droit des jeunes



1 312

Dossiers ouverts dans la
cadre du service droit
des jeunes

Le Service d'accès au droit permet à tout jeune ayant une problématique concernant ses droits de solliciter l'écoute, l'information, l'appui et l'accompagnement des différents professionnels de l'association.

Nous proposons un accompagnement individualisé de chaque enfant ou jeune en fonction de sa demande et des problématiques repérées par notre équipe pluridisciplinaire.

Nous repérons dans le cadre de nos entretiens un certain nombre de difficultés qui seront alors travaillées soit en interne, soit avec nos partenaires associatifs et institutionnels.

La double écoute - juriste/psychologue, juriste/éducateur, éducateur/psychologue - que nous proposons nous **paraît essentielle afin de déterminer l'accompagnement adéquat en fonction de l'intérêt du jeune.**



Notre accompagnement individuel peut se détailler en divers domaines spécifiques :

L'accompagnement d'enfants et de jeunes pris dans des conflits en matière de **droit de la famille**



94

Jeunes accompagnés

Il s'agit d'enfants et de jeunes qui se trouvent en difficulté face à la séparation souvent conflictuelle de leurs parents.

Ces enfants et jeunes nous sollicitent pour trouver un lieu d'écoute qui saura écouter leurs difficultés à se trouver au cœur du conflit parental, conflit dans lequel ils deviennent souvent l'enjeu.

Outre les informations juridiques qui leur sont communiquées sur la possibilité d'être entendus par le juge aux affaires familiales, nous travaillons avec eux sur leur place d'enfant au sein de la famille de manière à ce qu'ils puissent se détacher du conflit opposant leurs parents.



192

Actes réalisés

Il s'agit d'un public particulièrement vulnérable pour lequel nous transmettons parfois par des informations préoccupantes, notamment lors de mises en danger liées à leur mal-être et ses conséquences (fugues, mises en danger...)

En parallèle de l'accompagnement proposé à l'enfant, nous menons également un travail de soutien à la parentalité, en tentant de faire prendre conscience aux parents que leurs intérêts sont parfois en opposition avec ceux de leurs enfants.

L'accompagnement d'enfants en **difficulté scolaire**



47

Jeunes accompagnés



99

Actes réalisés

Il s'agit d'un accompagnement mené pour des jeunes qui se trouvent en difficulté par rapport au système scolaire de par leur comportement ou leur décrochage.

Sollicités par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, par nos partenaires institutionnels (SPE, PJJ, MDA, CEA...) et/ou par les familles, nous informons et accompagnons les jeunes convoqués devant le conseil de discipline après les avoir préalablement informés de leurs afférents.

Il s'agit également de l'accueil de jeunes qui se trouvent sous l'emprise de conduites à risque ou de mise en danger telles que les addictions ou les fugues. A cet égard, une veille sociale accompagne l'information juridique apportée.



Les permanences d'accès au droit dans les collèges de Colmar

Grâce au soutien de la Cité éducative de Colmar, Themis propose depuis janvier 2024 des permanences d'accès au droit aux collèges Pfeffel et Molière de Colmar.

Tous les jeudis matin en alternance dans chaque établissement, la permanence, assurée par un professionnel de l'association, est ouverte à tous les jeunes désireux d'obtenir des informations juridiques en rapport avec leur situation personnelle. Il s'agit de rendez-vous à l'initiative des jeunes ou de l'un des adultes de l'établissement.



26

Jeunes de 4ème et 3ème accompagnés



2

Etablissements scolaires

Les thématiques abordées lors des entretiens individuels y sont plurielles : difficultés internes au collège, besoin de protection (placement et suivi éducatif), harcèlement et cyber-harcèlement, droit à l'image, procédures de régularisation ou de demande de nationalité.

Les mineurs en conflit avec la loi



27

Jeunes de 4ème et 3ème accompagnés



43

Actes réalisés

Nous accueillons dans le cadre de nos permanences des jeunes qui sont présumés avoir commis une infraction et qui se retrouvent convoqués devant le Juge des Enfants pour une mise en examen ou devant le Tribunal pour Enfants aux fins d'être jugés.

Ces jeunes nous sollicitent pour obtenir une information juridique – déroulement d'une audience, sanctions encourues – mais aussi afin d'être mis en relation avec les avocats de permanence devant le Tribunal pour Enfants.

Le fait pour le jeune de venir nous voir lui permet de réfléchir à son acte et permet également qu'un rendez-vous soit fixé avec l'avocat avant le jour de la convocation.

Nous travaillons par ailleurs en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui nous oriente des jeunes suivis et accompagnés par leurs services.



Les mineurs victimes d'infractions pénales

En tant qu'association conventionnée aide aux victimes par le Ministère de la Justice, nous proposons un accueil et un accompagnement pour les mineurs victimes d'infractions pénales.

Nous sommes par ailleurs l'unique structure en Alsace à proposer une prise en charge spécifique pour les mineurs victimes.

Cet accompagnement se traduit en un appui sur toutes les questions juridiques de la procédure, de l'enquête préliminaire jusqu'au recouvrement de l'indemnisation.

Cet accompagnement permet également la mise en relation avec des avocats de la jeunesse qui proposent des consultations juridiques gratuites pour les mineurs au sein même de nos locaux, permettant d'éviter la multiplication des lieux pour des jeunes déjà fragilisés par la lourdeur des procédures.

Cet accompagnement permet enfin à l'enfant et/ou au jeune victime d'avoir un lieu d'écoute et de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique avant, pendant et après la procédure.



1003
Jeunes
accompagnés



4537
Actes réalisés

Nous recevons dans ce cadre beaucoup d'enfants victimes dans un contexte de violences intrafamiliales (violences commises par les parents, au sein de la fratrie, ou enfants témoins de violences conjugales...). Dans ces situations, les enfants nécessitent un accompagnement très adapté dans la mesure où ils se retrouvent très souvent pris dans un conflit de loyauté source de culpabilisation pour avoir dénoncé les faits. Outre l'accompagnement juridique, le travail mené par le psychologue est alors indispensable.

Pour cette année 2024, une nouvelle fois, nous avons constaté une augmentation du nombre de mineurs victimes accompagnés dans le cadre de l'accès au droit : alors qu'en 2023 nous en avons accompagnés 906, nous en avons accompagnés 1003 lors de ce nouvel exercice pour 4537 actes réalisés contre 3624 en 2023.



L'accompagnement des mineurs étrangers



383

Jeunes
accompagnés



1103

Actes réalisés

Themis poursuit, dans le cadre de l'accès au droit, son engagement auprès des enfants et des jeunes mineurs étrangers arrivant dans la région.

Nous différencions dans ce public les jeunes reconnus mineurs non accompagnés (MNA) par les services de protection de l'enfance des jeunes dont la minorité et/ou l'isolement a été remis en cause, ainsi que des jeunes majeurs et des jeunes en famille.

En 2024, nous avons reçu 383 jeunes en entretien afin de les informer sur leurs droits. Là encore, les thématiques des rendez-vous étaient diverses ; demande d'asile, obtention d'un titre de séjour, demande de nationalité française, reconnaissance de minorité et d'isolement ou encore des problèmes liés à l'état civil. Dans certaines situations, nous orientons par ailleurs les jeunes vers nos avocats partenaires – que nous remercions chaleureusement pour leur réactivité et leur disponibilité – afin qu'ils puissent être représentés dans les procédures les concernant.

Dans le cadre de nos partenariats avec des établissements accueillants des MNA, nous réfléchissons toujours à une meilleure prise en charge de ces publics et nous fournissons également un appui technique et juridique aux jeunes ainsi qu'aux équipes éducatives. Nous les informons de leurs droits en matière de régularisation administrative et nous rédigeons au besoin des courriers de régularisation pour leurs demandes de titre de séjour ou récits de vie en matière de demande d'asile.

La semaine des réfugiés

En 2024, une nouvelle fois, Themis a participé à la Semaine des Réfugiés aux côtés du Centre Bernanos, mettant à l'honneur les mineurs étrangers, leurs parcours et leurs gastronomies au gré de plats préparés et proposés au "Café Sébastien", partenaire engagé.

Les permanences en maison d'arrêt

Dans la continuité de 2023, Themis a également poursuivi ses permanences d'accès au droit à la maison d'arrêt de l'Elsau au profit de mineurs étrangers, fruit d'un partenariat important avec la PJJ.



Le Stage Horizon

Le stage "Horizon" est la mise en œuvre d'un projet personnalisé sur le temps scolaire. Il est élaboré au bénéfice d'un élève en difficulté comportementale, conjointement par un collège ou un lycée, l'association Themis, l'association Sahel Vert et la famille du jeune concerné.

Il concerne les jeunes mineurs de 12 à 16 ans scolarisés dans des collèges ou lycées. En 2024, la moyenne d'âge des mineurs accompagnés en Stage Horizon était de 13,84 ans, et les raisons de leur accompagnements étaient :

- des comportements problématiques (absentéisme, infractions au règlement intérieur, ...) susceptibles de les conduire à une sanction disciplinaire,
- une mesure d'exclusion scolaire prononcée par le chef d'établissement ou par le conseil de discipline
- une situation de décrochage scolaire



25

Jeunes
accompagnés



11

Collèges ayant
sollicité Themis



178

Jours de stage
effectués

Le Stage Horizon s'appuie sur :

1. Un accompagnement civique fondé sur une sensibilisation au droit et à la loi (Audience au tribunal, rencontre avec professionnels et des institutions...)
2. Un accompagnement éducatif fondé sur la découverte d'actions d'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire ou extra-scolaire (animations d'exposition, rencontre de classes..)
3. Un accompagnement scolaire pour permettre la poursuite des apprentissages et travailler l'orientation scolaire et/ou professionnelle (Orientoscope, CIO, réalisation de tests...).
4. Un accompagnement d'ordre technique dans le cadre d'une action de solidarité. Cet accompagnement est réalisé par l'association Sahel Vert qui prend en charge les jeunes sur un temps complémentaire équivalent au temps passé à Themis (Participation à des réalisations concrètes, en mécanique, menuiserie, maçonnerie, espaces verts, conditionnement de colis alimentaires)



B. LE MANDAT D'ADMINISTRATEUR AD HOC

En 2024, nous avons réceptionné 1082 nouvelles désignations sur l'Alsace (contre 839 en 2023, 612 en 2022 et 596 en 2021).

Nous suivons à ce jour plus de 2300 enfants en notre qualité d'administrateur ad hoc.

Nos mandats se sont répartis de la sorte entre 9 juridictions différentes :

Cour d'Appel de Colmar : 1 désignation

Tribunal judiciaire de Saverne : 135 désignations (72 en 2023)

Tribunal judiciaire de Strasbourg : 387 désignations (332 en 2023)

Tribunal judiciaire de Colmar : 260 désignations (153 en 2023)

Tribunal judiciaire de Mulhouse : 295 désignations (277 en 2023)

Hors Cour d'Appel de Colmar : 4 désignations (Nancy, le Havre et 2 désignations de Sarreguemines)

Nous avons été désignés dans 460 procédures civiles (358 en 2023) et 622 procédures pénales (481 en 2023).

DÉSIGNATIONS EN MATIÈRE CIVILE :

AUTORITE MANDATAIRE	TJ SAVERNE	TJ STRASBOURG	TJ COLMAR	TJ MULHOUSE	TOTAL
Juge aux affaires familiales / Juge des Tutelles	25	96	58	125	304
Juges des enfants	10	39	84	7	140
Service civil du Parquet	0	2	0	9	11
TOTAL	35	137	142	141	455



MOTIFS DES DÉSIGNATIONS	TJ SAVERNE	TJ STRASBOURG	TJ COLMAR	TJ MULHOUSE	TOTAL
Autorité parentale	0	0	0	2	2
Assistance éducative	10	39	84	7	140
Contestation de paternité	8	21	2	7	38
Successions / Patrimoine du mineur	6	15	11	9	41
Recouvrement des dommages et intérêts	11	60	45	107	223
Demandes d'asile	0	1	0	8	9
Actes ponctuels	0	1 (consentement à un acte médical)	0	1 (mineur en zone d'attente)	2
TOTAL	35	137	142	141	455

A cela s'ajoute une désignation de la Chambre sociale de la Cour d'Appel de Colmar.

Nous avons également été désignés à 4 reprises par des juges aux affaires familiales hors le ressort de la cour en matière de dommages et intérêts.



DÉSIGNATIONS EN MATIÈRE PÉNALE :

AUTORITE MANDATAIRE	TJ SAVERNE	TJ STRASBOURG	TJ COLMAR	TJ MULHOUSE	TOTAL
Parquet	97	234	105	133	569
Juge d'instruction	3	16	8	14	41
Président du Tribunal Correctionnel	0	0	0	3	3
Juge des enfants	0	0	5	4	9
TOTAL	100	250	118	154	622



MOTIFS DES DÉSIGNATIONS	TJ SAVERNE	TJ STRASBOURG	TJ COLMAR	TJ MULHOUSE	TOTAL
Violences	18	114	43	57	232
Viols/Agressions sexuelles	6	32	9	17	64
Soustraction aux obligations légales	0	1	3	8	12
Enquête préliminaire (audition des enfants)	68	94	13	59	264
Enfants exposés aux violences conjugales	3	4	15	3	25
Prostitution de mineurs	0	2	2	0	4
Homicides	8	0	1	6	12
Menaces / Harcèlement	0	1	1	1	3
Autres	0	2 (délaissement)	1 (mise en danger)	0	3
TOTAL	100	250	118	154	622

Le nombre de désignations ès qualité d'administrateur ad hoc est en augmentation exponentielle depuis quelques années.

En 2024, nous notons une augmentation de plus de 28 % au niveau de notre activité par rapport à l'année dernière.

En 4 ans, nous avons doublé le nombre de nos désignations.

L'augmentation du nombre de désignations est constatée dans les ressorts des 4 tribunaux alsaciens.



Nous avons été désignés en 2024 pour 610 enfants victimes (477 victimes en 2023), soit une augmentation de près de 30% de notre activité sur l'année.

L'augmentation la plus conséquente en 2024 reste, dans la lignée de l'année 2023, le nombre de désignations dès le stade de l'enquête préliminaire.

En 2023, le nombre de désignations en la matière était de 136 sur le ressort de la Cour d'appel de Colmar.

En 2024, nous avons réalisé 264 accompagnements en matière d'audition de mineurs par les forces de sécurité intérieure.

Il s'agit d'un quart de nos nouvelles désignations et cela représente plus d'une audition par journée travaillée sur une année.

Cela implique pour l'équipe la nécessité d'être disponible et réactive car il s'agit d'intervenir dès lors que l'audition de l'enfant victime est fixée.

Nous devons prendre en compte le déplacement sur le lieu de l'audition (Brigades territoriales, Maisons de Protection des Familles, Brigades des Mineurs) et ainsi travailler en collaboration avec les forces de sécurité intérieure afin que l'audition puisse être réalisée dans les meilleurs délais possibles.

Nous sommes également souvent mobilisés à la suite de l'audition pour accompagner le mineur à l'expertise médico légale ordonnée par le Parquet.

La grande majorité des désignations à qualité en matière d'enquête préliminaire concerne des violences intrafamiliales (205 désignations pour des violences sur les enfants et 10 désignations pour des enfants exposés aux violences conjugales)

Nous avons été également désignés dès le stade de l'enquête préliminaire pour 49 enfants victimes de violences sexuelles.

En matière d'assistance éducative, nous notons cette année encore une augmentation de nos désignations par les juges des enfants du ressort (140 désignations en 2024 contre 87 désignations en 2023).

La seule baisse notable de nos désignations se situe en matière d'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile : alors qu'on constatait, depuis plusieurs années, une augmentation des désigna-



tions du Parquet nous permettant d'accompagner les mineurs souhaitant déposer l'asile (28 en 2022, 53 en 2023), les sollicitations ont fortement diminué voire cessé (9 désignations sur l'année).

Afin de faire face à l'accroissement de l'activité, **l'équipe est aujourd'hui pilotée par une cheffe de service du pôle juridique** chargée de superviser les missions et le planning des juristes en charge du suivi des situations.

Il devient nécessaire de prévoir un système d'astreinte nous permettant de nous rendre disponibles pour les interventions urgentes, **et nous faisons le constat que l'urgence est devenue habituelle.**

Nous avons dès lors également formé nos éducateurs spécialisés pour intervenir en renfort sur certains accompagnements.

Nous avons également investi dans un logiciel métier dédié à l'activité qui est opérationnel depuis le début de l'année 2024.

Grâce à un financement de la DGCS, nous avons publié un guide pratique sur la mission d'administrateur ad hoc en septembre 2024.



C. LES AUDITIONS DÉLÉGUÉES PAR LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES



L'article 388-1 du Code civil énonce que :

« Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou lorsque son intérêt le commande par une personne désignée par le juge à cet effet.

Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien-fondé de ce refus.

Le mineur peut être entendu seul, avec un avocat ou une personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt du mineur, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne. L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure. »

Dans la continuité du travail initié auprès du Tribunal Judiciaire de Mulhouse, **une nouvelle convention a été signée fin 2024 avec le tribunal judiciaire de Strasbourg** pour la délégation future de certaines de ces auditions par les juges aux affaires familiales.



D. LES ÉVALUATIONS DES MINEURS VICTIMES VULNÉRABLES



La loi dispose que : « **Dès que possible, les victimes font l'objet d'une évaluation personnalisée, afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale** »

Nous avons été sollicités **par le Parquet du Tribunal Judiciaire de Mulhouse** afin de mener des évaluations des mineurs victimes dans le cadre du dispositif EVVI dit évaluation victime vulnérable.

Il s'agit de proposer une évaluation portant **sur la prise en charge et les besoins immédiats du mineur victime** en tenant compte de sa particulière vulnérabilité due à sa place d'enfant et au regard des circonstances de l'infraction et/ou de ses caractéristiques personnelles. Il s'agit également **d'évaluer le besoin spécifique de protection du mineur, le risque d'intimidation, de représailles, de victimisation secondaire ainsi que les garanties offertes par son entourage familial.**

Il s'agit également de proposer des préconisations en termes d'accompagnement pendant le temps de la procédure pénale.



III. LES ACTIONS COLLECTIVES D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AUX DROITS

L'association Themis a su démontrer, depuis de nombreuses années, son savoir-faire et son intérêt certain en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains.

L'Odyssée Citoyenne, l'Aventure Citoyenne et #CollègeCitoyen sont les projets qui l'illustrent pleinement.

Le processus éducatif de l'association Themis repose **sur la participation active des enfants et des jeunes, l'objectif étant de créer un espace où ils peuvent s'exprimer librement.**

Notre démarche consiste à partir de ce qu'ils savent, de leurs expériences, de créer un climat propice à l'échange afin de les encourager à participer aux débats et de les rendre ainsi acteurs du projet ou de l'intervention.

L'éducation aux droits humains est le pilier de ce processus éducatif, avec comme support important pour nous : **la Convention internationale des droits de l'enfant.**



135

Etablissements
concernés



8 225

Enfants et jeunes
rencontrés



968

Actions collectives
menées en Alsace



A. LE MOIS DE L'AUTRE



19

Lycées concernés



2 001

Lycéens rencontrés



69

Actions menées

Depuis 2004, **le Conseil Régional d'Alsace a fait du mois de mars le mois dédié à l'« Autre » dans tous les lycées et CFA alsaciens.** Le Conseil Régional propose pour cela de financer des actions portées par diverses associations du territoire alsacien visant à **ouvrir à la différence, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse, ethnique, liée au genre ou au handicap.**

Depuis plusieurs années déjà, Themis participe activement à ce mois dédié au respect **en proposant 4 actions** (chiffres sur année civile). En 2024, une nouvelle action a été proposée suite à des besoins exprimés par des établissements scolaires : **la découverte de la Justice. Cette action a été ajoutée au catalogue du Mois de l'Autre.**

Internet et les réseaux sociaux



23

Actions menées

Internet, les réseaux sociaux et la loi

- Sensibiliser à un usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs utilisations des réseaux sociaux
- Permettre aux jeunes d'analyser du contenu numérique
- Présenter le cadre juridique et les sanctions pénales auxquelles s'exposent les jeunes, en abordant les dispositifs permettant d'être accompagné pour faire respecter ses droits

Harcèlement



14

Actions menées

Ouvrir un espace de dialogue pour réfléchir aux différents types de harcèlement (en ligne, scolaire, sexuel)

- Questionner les phénomènes ou les comportements qui mènent aux situations de harcèlement
- Proposer aux jeunes d'échanger sur les conséquences de ces situations

Présenter les droits et les dispositifs légaux en matière de lutte contre le harcèlement



Lutte contre les discriminations



3

Actions menées

- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Illustrer la façon dont les stéréotypes et les préjugés alimentent les discriminations
- Permettre aux jeunes d'aborder de manière transversale les différents critères de discrimination
- Découvrir les dispositifs légaux et publics en matière de lutte contre les discriminations

Toi, moi et la Loi



25

Actions menées

- Aborder la relation à l'autre dans le respect
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Permettre aux jeunes de se questionner sur l'image des femmes/hommes dans notre société
- Sensibiliser aux infractions à caractère sexuel
- Présenter le cadre juridique

Découverte de la Justice



4

Actions menées

- Valoriser les connaissances et les expériences des jeunes
- Comprendre la nécessité de la loi/des règles pour le vivre ensemble
- Découvrir le fonctionnement de la justice et notamment l'aspect protecteur de la loi
- Connaître le rôle des juges des enfants dans le cadre de la justice pénale des mineurs et de la protection de l'enfance
- Permettre aux jeunes d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits
- Connaître les ressources mobilisables pour être accompagné



B. L'ODYSSÉE CITOYENNE À STRASBOURG



30

Classes concernées



763

Enfants rencontrés



210

Actions menées



90

Sorties organisées

L'Odyssée Citoyenne est une **action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire.**

Soutenu par l'Eurométropole de Strasbourg et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants (CM1/CM2).

L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet 2023/2024 s'articule en 8 étapes :

1. Droit des enfants : découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

2. Vivre ensemble : participation au parcours pédagogique de l'Espace Egalité sur l'éducation au respect et à l'égalité des droits

3. Découverte de la justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un avocat ou un juge

4. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux

5. Libertés : comprendre l'importance des droits et libertés pour le vivre ensemble. Visite

du musée historique de la Ville « être enfant à Strasbourg entre 1939 et 1945 »

6. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale puis rencontre avec le ou la maire de sa commune

7. Eco-citoyenneté : Sensibilisation aux droits et à la protection de l'environnement

8. Citoyen européen, citoyenne européenne : découverte des fondements et des missions du Conseil de l'Europe.

Cette année, l'hémicycle étant en travaux, le Forum des enfants au Conseil de l'Europe n'a pas pu avoir lieu.

Les écoles de Strasbourg :

Gutenberg, Jacqueline, JB Schwilgué, Camille Hirtz, Robert Schuman, Schluthfeld, Ecole du Rhin, Hohberg, Meinau, Jean Fischart, Eléonore, Guynemer 1, Alice Mosnier, Erckmann Chatrian, Paul Langevin, Marcelle Cahn, Reuss 2 et EE Sturm

Les écoles de l'Eurométropole :

Dannenberger, Saint Laurent, Prunelliers, Eckbolsheim, Adélaïde Hautval, Ecole du Sud, Simone Veil (Lingolsheim), Simone Veil (Schiltigheim) Lipsheim, Jules Verne, EE Sources d'O, Exen Schweitzer



C. L'AVENTURE CITOYENNE



20

Classes concernées



502

Enfants rencontrés



60

Actions menées



80

Sorties organisées

L'Aventure Citoyenne est une **action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire.**

Cette action est une **co- production entre l'association Thémis et la M2A (Service Familles et Parentalité).** L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Des sorties ou rencontres optionnelles sont organisées à la demande des professeurs avec différents partenaires : SNCF, brigade verte, pompiers de Mulhouse, Soléa, musée historique et des beaux arts, Electropolis, brigade du tri, archives et état civil de Mulhouse, professionnels de la justice et de la santé, etc.

Le projet 2023/2024 s'articule en 5 étapes :

1. C'est parti pour l'aventure : travail autour de la citoyenneté et des droits de l'enfant

2. Mon Histoire : origines, nationalité, citoyenneté, laïcité et sortie au site minier Joseph Else

3. Mon environnement réel et virtuel : ateliers sur l'usage responsable d'internet + sortie à la journée au Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement

4. Engageons-nous : rencontre avec le maire de sa commune sur le thème de la paix (cette année, suite à des travaux dans l'hémicycle, le Forum des enfants n'a pas pu avoir lieu mais

les classes ont tout de même travaillé leur projet)

5. Nous les enfants : rassemblement citoyen réunissant les enfants et les adultes (élus, partenaires, professionnels,...)

Aboutissement du parcours citoyen des enfants et temps de fête et d'échanges avec tous les acteurs de l'Aventure Citoyenne. La matinée s'est déroulée à l'extérieur de l'Espace 110 avec de nombreux ateliers pour les enfants et l'après-midi s'est clôturée par un concert festif dans la salle des fêtes d'Illzach.

Les écoles participantes :

Henri Matisse, Victor Hugo, Drouot, Koechlin, Kleber, Alphonse Daudet, Jonquilles, Edouard Sitzmann, Les trois collines, Strueth, Centre de Wittelsheim, Lyautey, Centre de Kingersheim, Koehl Anselm, Les mouettes.



D. L'ODYSSÉE CITOYENNE COLMARIENNE



10

Classes concernées



240

Enfants rencontrés



60

Actions menées



20

Sorties organisées

L'Odyssée Citoyenne colmarienne est une **action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire.**

Soutenu par la ville de Colmar et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants.

L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet 2023/2024 s'articule en 7 étapes :

- 1. Citoyenneté** : présentation du projet, échanges autour de la citoyenneté et découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- 2. Vivre ensemble** : Visite du Parcours éducatif de l'Espace Egalité à Strasbourg
- 3. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent** : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant, rencontre avec un avocat
- 4. Réseaux sociaux** : sensibilisation aux droits en ligne, au harcèlement et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
- 5. Démocratie** : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec les élus de la Ville
- 6. Europe** : présentation des missions du Conseil de l'Europe, qui promeut et protège les droits humains + proposition de créer des initiatives sur le thème de la Paix
- 7. Final** : toutes les classes ont été invitées au Final, à la salle Europe de Colmar pour un concert éducatif proposé par « Le Daron ». Les classes ont pu présenter leur initiatives sur la paix à des représentantes du Conseil de l'Europe.

Les écoles participantes :

Maurice Barrès, Sebastien Brant, Antoine de St-Exupéry, Jean-Jacques Waltz, Pfister et Anne Franck



E. CITÉ CITOYENNE



12

Classes concernées



312

Enfants rencontrés



36

Actions menées

Cité Citoyenne est un projet qui a **vu le jour en septembre 2022 au sein de la Cité Educative de Colmar.**

Les quartiers concernés sont Europe- Schweitzer et Florimont- Bel-Air (nouvellement Saint Vincent de Paul) avec 2 collèges : Molière et Pfeffel.

Cité Citoyenne est une action éducative qui propose aux jeunes **un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire.**

Ce parcours permet aux élèves **d'échanger autour de thématiques variées. L'objectif est de les accompagner à être des citoyens et citoyennes responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.**

Le projet à destination des classes de 4èmes propose trois actions au choix parmi :

1. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant, rencontre avec un avocat

2. Discriminations : animation autour des stéréotypes et des préjugés permettant d'aborder les différents critères de discrimination

3. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux

4. Harcèlement : réflexion autour des relations interpersonnelles, des mécanismes du harcèlement et des émotions

5. Toi, moi et la Loi : réflexion autour des relations interpersonnelles, de l'égalité de genre et du consentement dans les relations à l'autre

Le bilan de l'édition 2023/2024 :

Les étapes choisies par les deux collèges pour cette édition ont été : "Lutte contre les discriminations", "Internet et les réseaux sociaux" et "Découverte de la Justice". Par ailleurs, toutes les classes du Pfeffel ont assisté à une audience correctionnelle.



F. LA PARTICIPATION DES ENFANTS



8

Écoles concernées



58

Enfants délégués de quartier



26

Actions menées

Themis oeuvre depuis plusieurs années à favoriser **le droit à l'expression et à la participation des enfants**. Même si l'année scolaire 2023/2024 marque la fin de l'expérimentation des Conseils de Quartier des Enfants, cet engagement continue cependant à être au cœur des missions de l'association, qui participe tous les ans depuis 2022 à la **Consultation annuelle menée par le Défenseur des Enfants**.

Les Conseils de Quartier des Enfants

Depuis l'année scolaire 2018/2019, nous coordonnons le projet des Conseils de Quartier des Enfants afin d'offrir aux enfants des possibilités concrètes d'**expérimenter une participation active sur leur territoire de vie**, en leur reconnaissant une capacité à agir.

Ce projet expérimental se déroule sur **temps scolaire**. Il est réalisé depuis septembre 2021 sur 3 territoires : le territoire de la Meinau, celui de Koenigshoffen/Hohberg, et dans les Quartiers Ouest de Schiltigheim et de Bischheim.

Ce projet a pu être réalisé en travaillant en étroite **collaboration avec les directions d'école, les professeurs, les coordonnatrices REP et les professionnels et élus des collectivités**. En 2023/2024, l'expérimentation a pris une forme différente sur le territoire Koenigshoffen/Hohberg en concertation avec les directeurs d'école : les enfants délégués d'école étaient invités à **participer aux conseils d'école**, au même titre que les adultes, en portant la parole des élèves de l'école.

La consultation nationale du Défenseur des Enfants

Chaque année depuis 2019, le Défenseur des enfants (adjoint à la Défenseure des Droits) associe des enfants et des jeunes à la conception de son **rapport annuel pour questionner l'effectivité d'un droit de l'enfant en France**.

En 2024, pour « le droit de l'enfant à un environnement sain », Themis a accompagné

156 jeunes à exprimer leur avis sur ce sujet lors du Forum des Jeunes au **Conseil de l'Europe**. Nous avons été invités avec 3 jeunes du collège Saint Exupéry de Mulhouse pour assister à la **présentation officielle du rapport à Paris en novembre 2024**. A la demande du Défenseur, nous avons présenté la démarche des Conseils de Quartier des Enfants. Themis a également produit une contribution écrite, en complément des travaux des enfants.



G. COLLÈGE CITOYEN



1040

Jeunes concernés



40

Classes de collège
participantes



95

Actions d'éducation
à la citoyenneté



10

Sorties organisées

Collège citoyen propose **aux jeunes collégiens un véritable apprentissage de la citoyenneté tout au long de l'année scolaire 2023/2024.**

Ce parcours en 6 étapes pour les **collèges alsaciens situés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville**, offre de nombreuses découvertes aux élèves et tend à leur faire **prendre conscience de leurs droits et de leurs responsabilités.**

Il vient également soutenir et s'intégrer dans le programme d'enseignement moral et civique du collège.

Le projet s'articule autour de 6 étapes :

- 1. Citoyenneté** : présentation du projet et découverte des notions abordées tout au long de l'année
- 2. Discriminations** : travail mené sur les stéréotypes et les représentations
- 3. Internet et les droits en ligne** : sensibilisation aux risques liés à l'usage des réseaux et de l'accès aux médias
- 4. Démocratie** : découverte du fonctionnement de la démocratie au niveau national et local → participation des classes à la consultation nationale du Défenseur des droits en apportant des contributions pour le rapport annuel

du Défenseur des enfants lors du Forum des Jeunes au Conseil de l'Europe

- 5. Justice** : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un professionnel de la justice (magistrat, avocat)
- 6. Harcèlement** : réflexion autour des relations interpersonnelles, des mécanismes du harcèlement et des émotions
- 7. Toi, moi et la loi** : réflexion autour des relations interpersonnelles, de l'égalité de genre et du consentement dans les relations à l'autre



Les 11 collèges concernés :

Saint Exupéry (Mulhouse, Drouot), François Villon (Mulhouse, Brustlein), Wolf (Mulhouse), Anne Franck (Illzach), Mermoz (Wittelsheim), Curie (Wittenheim), Stockfeld (Strasbourg, Neuhof), Le Ried (Bischheim), Erasme (Strasbourg, Hauterpierre), Truffaut (Strasbourg, Hauterpierre), Lezay Marnésia (Strasbourg, Meinau)

En raison du volume horaire du projet, certains établissements ont bénéficié d'un parcours adapté à leurs besoins.

Six classes ont participé au Forum des Jeunes dans le cadre du Forum mondial de la démocratie au Conseil de l'Europe.

Cet évènement a permis aux jeunes de valoriser leurs propositions concernant la consultation du Défenseur des enfants.



H. LES ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES MINEURS CONFIÉS ET/OU EN CONFLIT AVEC LA LOI



10

Services et établissements



209

Enfants et jeunes concernés



66

Actions d'éducation à la citoyenneté

Depuis janvier 2021, nous intervenons auprès des différents établissements relevant de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

Nous proposons ainsi des actions d'éducation à la citoyenneté et aux droits **dans le cadre des peines de stage ou de mesures d'alternatives aux poursuites mis en œuvre par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

Nous proposons également des actions à la demande, à disposition de l'ensemble des établissements relevant de la protection de l'enfance sur le territoire alsacien. Nous intervenons ainsi sur les thématiques suivantes :

- **Lutte contre les discriminations**
- **Toi, moi et la loi : le consentement**
- **Internet, les réseaux sociaux et la loi**
- **Découverte de la justice**
- **Droits de l'Enfant**
- **Harcèlement**

En 2024, les actions ont eu lieu au sein de différents lieux d'accompagnement d'enfants confiés et de jeunes en conflit avec la loi dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin :

- STEMO
- MECS (dont service accueillant des MNA)
- FAE



I. LES SOIRÉES D'ÉTÉ À COLMAR



8

Soirées animées



135

Enfants et jeunes



2

Sorties organisées

Le projet des Quartiers d'Été a l'ambition de proposer **une animation de rue à caractère festif et convivial** qui s'appuie sur des **actions éducatives, sportives, culturelles et citoyennes**.

Ces animations sont destinées aux jeunes des quartiers **Europe/Schweitzer et Florimont/Bel-Air**.

L'action s'est déroulée en juillet et août 2024, **durant 8 soirées sur l'été sur un large créneau horaire**, allant de 17 h à 20h.

Nous avons animé l'atelier 3 lundis par mois sur le quartier Europe/Schweitzer et 1 vendredi par mois sur le quartier Florimont/Bel-Air.

Les actions éducatives proposées :

L'association Thémis était présente pour **animer un atelier autour du Jeu de Loi** conçu en 2020 par l'équipe pluridisciplinaire de l'association.

Il permet de découvrir la Loi de manière ludique et d'aborder avec les jeunes différentes thématiques autour des droits de l'enfant, de la démocratie, des

discriminations, de la justice et des réseaux sociaux.

Nous avons **fait imprimer ce jeu de plateau sur une bâche ignifugée de 4m2** nous permettant d'assurer la participation de 10 jeunes en même temps.



J. LES ACTIONS DANS LE SPORT



2

Sports concernés
(natation et football)



150

Enfants et jeunes



10

Actions menées

Pour cette année 2024, l'association a souhaité **poursuivre ses actions dans le milieu sportif** où les difficultés peuvent être nombreuses et les problématiques complexes.

Nos actions avec le **District d'Alsace de Football** se sont donc poursuivies avec **6 actions** menées à l'occasion de stages de vacances sur les **thématiques croisées des discriminations et des réseaux sociaux, actions soutenues par la DILCRAH.**

En outre, un club de natation nous a nouvellement sollicités pour réaliser **4 actions éducatives auprès de ses jeunes nageurs et nageuses sur le thème du harcèlement**, de même **qu'une conférence auprès de son équipe éducative** sur la thématique des violences faites aux enfants en milieu sportif.

Les actions éducatives proposées :

Avec le District d'Alsace de Football, nous avons pensé à **croiser les thématiques des discriminations et des réseaux sociaux afin d'accueillir au mieux les phénomènes discriminants**, vécus dans les stades ou rencontrés dans l'environnement numérique des jeunes.

Quant au harcèlement et aux enjeux spécifiques d'un sport d'eau tel que la natation, nous avons **pu amener les jeunes à se questionner tant sur leurs rapports interpersonnels que sur celui qu'ils pouvaient entretenir avec leurs encadrants ou avec la performance.**



K. LES ACTIONS À LA DEMANDE



32

Établissements concernés



2 875

Enfants et jeunes concernés



115

Actions menées

L'association Themis est régulièrement sollicitée pour **des actions spécifiques à la demande**.

Ces actions s'articulent autour de plusieurs thématiques : **les réseaux sociaux, la justice, la lutte contre les discriminations, les droits de l'enfant, le consentement ou encore le harcèlement**.

Nous travaillons avec des publics variés : enfants en situation de handicap, jeunes accueillis en Centre Socio-Culturel, familles dans le cadre de diner quizz, projets menés dans les collectivités).

Nos conférences auprès des professionnels :

En 2024, nous avons également été sollicités pour **mener 6 conférences, à destination d'adultes encadrants des enfants ou des jeunes** dans différents lieux et souhaitant **renforcer les connaissances et compétences des adultes en charge de l'accueil des mineurs** (établissement scolaire, formation dans l'animation, bénévoles encadrants sportifs, professeurs de chant, etc.).



L. ESPACE ÉGALITÉ

Themis est impliquée depuis de nombreuses années avec d'autres associations pour concevoir et animer les différents ateliers de **l'Espace Égalité, lieu éducatif pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations**, géré par la Ville de Strasbourg.

L'Espace Égalité a pour mission **d'accueillir différents publics pour aborder de manière transversale toutes les formes et critères de discriminations.**

Ce parcours interactif permet **aux enfants, aux jeunes ou aux adultes de participer de manière active à différents ateliers**, durant lesquels ils sont amenés à questionner leurs re-

présentations, à débattre, à coopérer.

Cette expérience permet d'aborder les différents critères de discrimination définis par la loi et de présenter le cadre légal qui permet de garantir l'égalité des droits.

Le parcours éducatif de l'Espace Égalité fait partie intégrante des projets de l'Odysée Citoyenne et de #CollègeCitoyen.

Themis s'implique ainsi de manière régulière depuis 2015 dans **le groupe de travail « Eduquer au respect et à l'égalité des droits »**, afin de concevoir des outils pédagogiques adaptés aux enfants et aux jeunes et de garantir une cohérence pédagogique entre les objectifs des ateliers et la posture professionnelle lors des

médiations.

En 2024, avec **le soutien de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la Lutte contre les Discriminations**, nous avons pu assurer des journées de formation **co-construites avec les associations et la Ville**, ainsi que des réunions éducatives avec les médiateurs et les médiatrices.



M. NOS OUTILS PÉDAGOGIQUES

En 2024, l'association Themis a souhaité **étoffer encore ses outils pédagogiques au profit des publics issus des MECS, des FAE, des UEHC et du STEMO.**

Elle a pour ce faire créé une **activité autour des usages numériques destinée à un public jeune ou adolescent** et dont la création des supports a été **soutenue par le Ministère de la Justice.**

Nommée **“Je partage ou je partage pas ?”**, l'activité questionne les habitudes des enfants et des jeunes quant aux publications, aux partages et aux informations personnelles qu'ils et elles pourraient faire paraître sur les réseaux sociaux.



IV. FORMATION PROFESSIONNELLE



Forte d'une expérience acquise sur le terrain, **l'association souhaite partager ses connaissances et son savoir-faire et organise à cet effet des formations à destination de professionnels.**

Chaque thème traité fait l'objet d'une présentation théorique, **avec toujours la loi et le droit français comme fil conducteur.** Cet apport théorique est complété par des mises en situations réelles et des apports éducatifs et psychologiques.

Depuis juillet 2024, **Themis a entériné ses engagements en matière de formation professionnelle en obtenant la certification Qualiopi,** répondant désormais à la nomenclature propre à ce label symbole de formations certifiantes et de qualité.

Nous proposons des formations sur les thèmes suivants :

- L'administrateur ad hoc dans le civil et le pénal
- L'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile par l'administrateur Ad Hoc
- Les droits des jeunes étrangers en France : accompagnement juridique et administratif à la régularisation
- La prise en charge des mineurs non accompagnés : accueil et accompagnement
- Les droits de l'enfant
- Protéger un enfant : Situations de danger ou de risque et procédures de signalement
- Droits des mineurs concernés par des procédures de justice : mineurs en conflit avec la loi et mineurs victimes
- Infractions sexuelles et minorité : Consentement des mineurs - relations sexuelles
- Consentement des mineurs et relations sexuelles : place de la pornographie dans le développement des adolescents et dans la relation éducative
- Amener les jeunes à être acteurs et actrices de la citoyenneté
- Développer une instance de participation des enfants
- Harcèlement et cyberharcèlement : comprendre les situations et accompagner les mineurs
- Internet et les réseaux sociaux, quels accompagnements éducatifs ?



NOS PARTENAIRES ET NOS FINANCEURS

